

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale de M. Thierry Witsel à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l'application de la charte éthique conditionnant l'octroi des subventions aux infrastructures sportives »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l'application de la charte éthique conditionnant l'octroi des subventions aux infrastructures sportives ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, la DPR affirme clairement que « les autorités publiques doivent soutenir et promouvoir l'éthique et la promotion des valeurs du fair-play sur et en dehors des terrains de sport. Le Gouvernement réaffirmera l'adhésion à la charte éthique comme une condition de recevabilité des subventions et pérennisera le soutien à la Ligue de handisport francophone pour ses actions et ses conseils afin de garantir l'accessibilité des infrastructures sportives ».

Elle précise donc que l'adhésion à la charte éthique deviendra une condition de recevabilité pour les subventions aux infrastructures sportives.

Madame la Ministre, où en est l'intégration de l'adhésion à la charte éthique dans les conditions de recevabilité des subventions Infrasports ?

Quels outils d'accompagnement sont prévus pour aider les clubs et les communes à répondre à ces exigences, notamment en matière de lutte contre les discriminations ? Comment est organisée la coopération avec la Ligue de handisport francophone pour garantir systématiquement l'accessibilité des infrastructures subsidiées ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, je suis très sensible à cette problématique et je déplore toute forme de discrimination, dans le sport comme ailleurs.

Depuis l'entrée en vigueur du décret du 3 décembre 2020, pour être recevable, tout projet sollicitant une subvention doit s'inscrire dans le respect des valeurs éthiques. Cet engagement est matérialisé par la signature de la charte éthique instaurée par la Wallonie dans le cadre du subventionnement de ses infrastructures sportives.

Les bénéficiaires d'une subvention doivent, entre autres, s'engager formellement à :

- lutter contre toute forme de discrimination ;
- prendre des dispositions coercitives à l'encontre de toute forme de discrimination observée dans les infrastructures ;
- intégrer dans la politique sportive et les infrastructures des actions spécifiques ainsi que des mesures visant à soutenir et développer la promotion du fair-play et des bonnes pratiques sportives, la promotion de la mixité et le respect des genres ainsi que la promotion de l'inclusion sous toutes ses formes.

Plusieurs actions sont proposées dans le formulaire de demande d'octroi de subvention et le demandeur doit s'engager à les mettre en œuvre au sein de l'infrastructure subsidiée par la Wallonie.

Il faut aussi souligner que la Déclaration de politique régionale et la Déclaration de politique communautaire 2024-2029 prévoient que l'ADEPS et la Direction des infrastructures sportives collaborent étroitement afin d'élaborer un nouveau protocole de collaboration. Ce protocole visera notamment à renforcer la cohérence des actions menées en matière d'éthique sportive, de promotion et de défense des valeurs du sport, ainsi que d'accessibilité des infrastructures. Le projet de protocole prévoit aussi d'aboutir à terme à un cadre éthique harmonisé et applicable de manière cohérente à l'ensemble des acteurs relevant des deux administrations. Cette approche permettra de clarifier les obligations et de mutualiser les outils d'accompagnement.

Le projet de protocole qui m'a été transmis récemment est en cours d'analyse. Ainsi, l'objectif commun de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles est de garantir que l'adhésion à une charte éthique soit non seulement une condition de recevabilité, mais aussi un levier utile et opérationnel pour accompagner les clubs, les fédérations et les pouvoirs locaux.

Quant à la coopération d'Infrasports avec la Ligue handisport francophone, elle concerne plus spécifiquement l'accès des infrastructures sportives aux

personnes à mobilité réduite et/ou à besoins spécifiques. La Direction des infrastructures sportives collabore avec la ligue lors de la mise à jour des fiches thématiques techniques par discipline sportive pour y intégrer les spécificités en matière d'accessibilité et de pratique handisport.

La ligue a également été sollicitée afin de procéder à la relecture de deux fiches techniques spécifiques « accessibilité PMR » et du guide de conception des piscines accessibles.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse et les informations qu'elle a pu apporter en plus. Il est important de s'assurer que les ambitions de la DPR soient traduites concrètement sur le terrain. L'intégration de la charte éthique dans les conditions de recevabilité ne peut pas rester uniquement au niveau de la théorie. Les clubs et les communes doivent disposer d'un cadre clair et d'un outil accessible, c'est important, tout comme ce protocole qui est en cours d'analyse. Il était en effet plus que primordial de pouvoir avoir un seul protocole, tant pour les infrastructures que pour le sport en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Vous avez aussi relevé cette collaboration avec la Ligue handisport francophone. Il est très important de pouvoir faire en sorte que toutes les personnes à mobilité réduite aient accès aux différents protocoles mis en place tant en Région wallonne qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ainsi, je resterai attentif à l'évolution du protocole qui est en cours d'analyse.

**Question orale
de M. Thierry Witsel
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « le suivi du dossier de la piscine
d'Aywaille »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le suivi du dossier de la piscine d'Aywaille ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, la Commune d'Aywaille vient de recevoir une excellente nouvelle : l'octroi de subside régional de 4,2 millions d'euros pour la reconstruction de sa nouvelle piscine. C'est un projet d'envergure estimé à 15 millions d'euros

au total. Cette annonce marque l'aboutissement d'un long processus entamé à la suite des inondations de juillet 2021 qui avaient lourdement endommagé les installations sportives de la commune.

Le futur complexe intégrera une piscine moderne, une salle de sport et une cafétéria panoramique, tout en adoptant une approche durable grâce notamment à une chaudière à plaquettes de bois alimentée par des ressources forestières locales.

Ce projet, exemplaire à plusieurs égards, illustre la volonté des communes sinistrées de reconstruire des infrastructures plus résilientes et durables, tout en contribuant au maillage sportif local.

Quel est le calendrier précis de mise en œuvre de ce projet, notamment quant au démarrage effectif du chantier annoncé pour 2026 ? Quelles sont les modalités de financement, et la manière dont ce subside s'articule avec les autres sources de financement, notamment communales ou issues de la RCA ? Plus largement, comment ce projet s'inscrit-il dans la stratégie régionale de modernisation et de durabilité des infrastructures sportives, en particulier dans les zones touchées par les inondations ?

Le projet d'Aywaille se distingue par sa chaudière à plaquettes et la possible création d'un réseau de chaleur. La Région envisage-t-elle d'encourager davantage ce type d'approche énergétique intégrée dans les futures infrastructures sportives subsidiées ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, le 4 novembre dernier, mon administration a notifié l'accord de principe à la Régie communale autonome d'Aywaille pour une subvention maximale provisoire de subvention de 4 200 000 euros, comme vous l'avez dit.

Le dossier au stade de projet vient d'être introduit ce 2 décembre 2025 auprès d'Infrasports. Il est à présent en cours d'analyse. Une fois que mon administration aura validé le dossier-projet, elle disposera d'un délai de deux mois pour me soumettre les propositions de promesse ferme. Il est à noter que le dossier devra être préalablement visé favorablement par l'Inspection des finances avant de pouvoir être soumis à mon analyse. Dès réception de la promesse ferme, la Régie pourra procéder au lancement des marchés publics.

Je rappelle que la majorité des délais incombe aux porteurs de projet. Lorsque ceux-ci font preuve de proactivité, les délais peuvent être raccourcis. Dans ces conditions, il est difficile de vous communiquer un calendrier précis.

Concernant le financement, ce projet s'inscrit dans le cadre des incitants spécifiques « bassins supracommunaux », et bénéficie d'un taux de subvention de 80 % et d'un montant maximum subsidiable de 5 millions d'euros hors TVA. Le solde de l'investissement doit quant à lui être prévu au plan d'entreprise de la Régie communale autonome.

Mon administration ne dispose pas encore des informations précises concernant la part non subsidiée des travaux.

Dans le cadre de l'étude de la rénovation de la piscine, le bassin et les équipements techniques ont été rehaussés, afin de les préserver d'une éventuelle crue exceptionnelle. Enfin le projet répond aux normes de performances énergétiques exigées au moment du dépôt de la demande de permis d'urbanisme.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour ces éléments de réponse. Votre réponse confirme l'importance d'intégrer dès aujourd'hui des solutions énergétiques innovantes et durables dans nos équipements sportifs.

Le projet d'Aywaille est attendu avec beaucoup d'espoir, tant pour la relance du tissu sportif local que pour la résilience de nos infrastructures publiques. Je ne manquerai pas de revenir vers vous pour le suivi du dossier.

**Question orale
de M. Thierry Witsel
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « l'attribution de subsides à la Royal
Entente Sportive (RES) de Donceel »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l'attribution de subsides à la Royal Entente Sportive (RES) de Donceel ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, vous avez récemment annoncé l'octroi de plus de 28 millions d'euros de subsides pour des infrastructures sportives en Wallonie, parmi lesquels une enveloppe de 1,58 million d'euros destinée au RES Donceel, nouveau club issu de la fusion entre Limont et Donceel.

Ce montant vise notamment la construction de nouveaux vestiaires et d'une buvette sur le site de

Limont, pour un projet global estimé à 2,6 millions d'euros, dont les travaux débuteraient en 2026.

Ce soutien constitue évidemment une bouffée d'oxygène pour un club qui compte plus de 300 affiliés et dont les infrastructures actuelles montrent des limites. La rénovation du site de Haneffe, notamment via des subsides de la UREBA, soit l'isolation et la rénovation énergétique, permettra par ailleurs d'assurer la continuité des activités sportives et un usage élargi au bénéfice des élèves de l'école voisine.

Dans ce contexte, pouvez-vous confirmer le calendrier annoncé et préciser comment sera assurée la continuité des activités sportives et scolaires durant les travaux ?

Une analyse de durabilité et de performance énergétique a-t-elle été imposée dans le cadre de ce subside, au-delà des interventions de l'UREBA prévues à Haneffe, notamment pour le nouveau bâtiment de Limont ? Le soutien complémentaire nécessaire pour couvrir l'entièreté du budget, soit environ 1 million d'euros, est-il sécurisé ? Le cas échéant, via quelles sources ?

Enfin, comment votre administration veille-t-elle à garantir une répartition équilibrée des investissements entre les communes rurales et urbaines ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, la promesse ferme de subvention a été notifiée à l'ASBL « US Donceel » le 25 novembre dernier. L'ASBL dispose, depuis cette date, de 12 mois pour déposer auprès de mon administration son dossier d'attribution de marché, ainsi que la notification du marché de travaux à l'adjudicataire. Ce délai peut être prorogé à la demande du bénéficiaire de la subvention. Je ne suis dès lors pas en mesure de vous confirmer que les travaux débuteront bien en 2026.

La continuité des activités sportives durant la réalisation des travaux subsidiés n'entre pas dans les prérogatives de mon administration. Celle-ci relève du propriétaire ou du gestionnaire de l'infrastructure sportive.

Les normes de performance énergétique en vigueur au moment de la demande de permis d'urbanisme sont d'application pour ce projet, comme pour l'ensemble des projets subsidiés. Pour le financement de la partie non subsidiée, la Commune s'est portée garante à travers une convention signée avec l'ASBL et a octroyé une subvention communale étalée sur plusieurs années budgétaires.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces informations importantes. En ce qui concerne le financement complémentaire et la répartition territoriale des investissements, il me semble toutefois essentiel que les communes rurales bénéficient, elles aussi, d'un soutien stable et prévisible pour mener à bien des projets structurants comme celui de la RES Donceel.

Pour le reste, je resterai attentif pour voir quand les travaux commenceront et quel sera le calendrier.

**Question orale
de M. Thierry Witsel
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « le dossier de la piscine d'Estaimpuis »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le dossier de la piscine d'Estaimpuis ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, la presse a récemment relayé la situation préoccupante de la piscine communale d'Estaimpuis, qui, à peine rouverte après plusieurs mois de travaux, a dû faire face à une série d'incidents techniques entraînant plusieurs fermetures temporaires. Ces fermetures ont eu un impact direct sur les écoles et les clubs sportifs, notamment les « Poissons pilotes », ainsi que sur les usagers occasionnels.

Selon les informations communiquées par la Commune, ces problèmes seraient liés à des dysfonctionnements d'équipements neufs, en particulier un défaut de programmation des pompes à chaleur, lesquelles se mettent en alarme dès que la température extérieure descend sous les deux degrés. Ce type d'incident, que l'installateur tenterait actuellement de corriger via une mise à jour, a provoqué une chute importante de la température du bassin, rendant l'ouverture impossible.

Cette situation illustre une réalité plus large, celle d'une complexité technique croissante des infrastructures sportives et des difficultés rencontrées par les pouvoirs locaux pour assurer un redémarrage optimal après des rénovations importantes. Cela concerne non seulement les piscines, mais également d'autres équipements tels que les salles sportives, les installations HVAC, les systèmes de ventilation ou encore les dispositifs de traitement de l'eau.

Avez-vous été informée de la situation rencontrée à Estaimpuis et de ses impacts pour les usagers ? De manière générale, quelles mesures votre administration met-elle en place pour accompagner les communes dans la phase de rodage technique des infrastructures sportives rénovées ou nouvellement construites ? Existe-t-il un dispositif régional de suivi, d'audit technique ou d'assistance aux communes pour diagnostiquer rapidement ce type de dysfonctionnement et éviter qu'il se répète ?

Envisagez-vous de renforcer l'accompagnement des pouvoirs locaux, notamment par la formation des équipes techniques, en lien par exemple avec l'AES ou l' AISF, afin d'améliorer la gestion des installations complexes, telles que les piscines ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, je rappelle que la gestion et l'exploitation des piscines sont une compétence exclusive des propriétaires et gestionnaires qui, dans certains cas, confient la gestion et l'exploitation à des sociétés spécialisées. Il n'est pas dans les compétences de mon administration de former les gestionnaires et exploitants de piscines ; des formations externes sont dispensées dans ce cadre. À titre d'exemple, l'Association des établissements sportifs dispense régulièrement des formations de base. Tous les bénéficiaires de subventions publiques dans le cadre d'infrastructures sportives doivent pouvoir s'assurer de la bonne gestion du bien subventionné.

Néanmoins, mon administration me précise qu'elle a été informée des problèmes rencontrés à Estaimpuis. Il est apparu que, suite aux chutes de température extérieure, le système a été mis en sécurité et qu'un réglage de sondes et de pompes à chaleur a été réalisé. Infraspports indique que, lorsqu'une infrastructure sportive telle qu'une piscine est rénovée et qu'il est procédé au remplacement ou à l'ajout de techniques spéciales, il est régulièrement constaté que certains réglages doivent être ajustés progressivement lors de la remise en exploitation.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Je remercie Mme la Ministre. La question est posée, mais on sait que, au niveau de la gestion, ce sont les gestionnaires qui s'occupent de tout cela. Cependant, par rapport aux éléments que vous m'avez donnés, vous comprendrez que la situation vécue à Estaimpuis montre combien les communes se retrouvent souvent démunies face à des systèmes techniques de plus en plus complexes.

Les usagers, les écoles, les clubs et les familles ont besoin d'une continuité de services, ce qui suppose un accompagnement régional réellement opérationnel dans

les phases critiques de redémarrage. J'entends votre réponse, mais je souhaiterais insister sur la nécessité d'un dispositif structuré, d'un appui technique réactif, d'un suivi renforcé après travaux et surtout d'une montée en compétences des équipes locales.

Je suivrai ce dossier avec attention parce que ce sont les usagers occasionnels, les écoles, les clubs et les familles qui sont aujourd'hui pénalisés par la situation.